



Association de loi 1901
Immersion en danses et musiques étrangères
Association Olé Cœurs !
18 rue Gabillot - 69003 Lyon - FRANCE
mariondarbas@yahoo.fr
06 88 96 59 12

FICHE D'INSCRIPTION

pour le

Stage de flamenco à Séville du 19 au 25 février 2017

- À renvoyer à : Association Olé Cœurs ! - 18 rue Gabillot - 69003 LYON
- Date limite pour s'inscrire : le 18 janvier 2017
- Documents joints : **règlement intérieur** et **planning des cours**

Données personnelles

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Téléphone portable	
Téléphone fixe	
Mail	
Personne à avertir en cas de nécessité (Téléphone)	
Whatsapp* <small>application gratuite à télécharger sur votre portable pour nous permettre de communiquer en amont du séjour et pendant le séjour. Recommandé</small>	Installée sur mon téléphone? (entourer) Oui Non
Pratique du flamenco (Danse)	J'ai pratiqué le flamenco pendant : ans Mon niveau est (entourer) : Débutant Intermédiaire Avancé

Les détails du séjour

Le forfait inclut :	
L'adhésion à l'association Olé Coeurs !	✓
Le logement pour 6 nuits en chambre double avec petit-déjeuner compris	✓
Les 6 repas du soir	✓
5 cours de Compás	✓
5 cours de technique (pieds et postures)	✓
5 cours de chorégraphie	✓
3 cours d'improvisation por Bulerias	✓
2 spectacles	✓
1 visite guidée originale de Séville	✓

Le forfait n'inclut pas :	
Le voyage jusqu'à Séville	Nous demander conseil
Les repas du midi	
Les cours de Cajón	Voir tarifs ci-dessous
Les cours de chant	
Des cours de chorégraphie en plus	
Les cours de guitare (privés)	Nous contacter

Attention, les cours de chant et de cajón sont à la même heure

Le paiement

- Joindre 1 chèque de 30% du total le jour de l'inscription (encaissé dès réception)
- Joindre 1 à 4 chèques maximum correspondants aux 70% du solde (encaissés selon votre demande sachant que le dernier devra être encaissé le 9 février 2017 au plus tard)

Forfait	985€
Cours de Cajón (si souhait)	+ 100€
Cours de Chant (si souhait)	<i>cours de chant et de cajón à la même heure, un seul choix possible</i>
Cours de chorégraphie supplémentaire du 2ème niveau (si souhait)	+ 100€
	TOTAL : €

Les chèques seront libellés à l'ordre de Olé Cœurs !

J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur en annexe

Date et signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

pour le

Stage de flamenco à Séville du 19 au 25 février 2017

Article 1 : inscription et règlements

- Le stage est ouvert à toute personne ayant au moins un an de pratique du flamenco.
- Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. Le nombre de places est limité.
- Le forfait inclut l'inscription de 10€ à l'association Olé Cœurs ! pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Il convient de fournir le jour de l'inscription :

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée par le stagiaire ou son représentant légal pour un élève mineur.
- L'autorisation parentale pour les mineurs. Celui-ci devra obligatoirement être accompagné par un adulte pendant le séjour à Séville, l'association ne prenant pas en charge les mineurs.
- Le chèque de 30% d'acompte du règlement total. Cet acompte rend seul l'inscription définitive.
- Le ou les chèques des 70% restant correspondant au solde (voir conditions dans fiche d'inscription).

Article 2 : encaissements et remboursements

- Possibilité de payer en 5 fois maximum : encaissement de l'acompte (30%) dès réception de l'inscription et encaissements du chèque ou des autres chèques correspondant au solde (70%) entre le jour d'inscription et le 9 février 2017.
- Passé la date du **18 janvier 2017**, aucun remboursement de l'acompte de 30% ne pourra être effectué, même sur justificatif d'un médecin.
- **Le séjour est dû dans son intégralité à compter du 9 février 2017** soit une semaine avant le début du séjour (les 30% d'acompte + les 70% seront encaissés par l'association pour couvrir tous les frais d'engagements). Aucun remboursement possible après le 9 février 2017, même sur justificatif d'un médecin.

Article 3 : modification ou annulation par les organisateurs

- **Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du stage, en cas d'événements intervenus après la publication de ce document.**
- Ils se donnent le droit d'annuler l'évènement en cas de nombre insuffisant d'inscriptions au 18 janvier 2017. Dans ce cas tous les règlements reçus seront rendus.

Article 4 : sécurité et assurances

- Les organisateurs ne sont pas responsables des biens personnels des stagiaires et ce, tout au long du séjour, dans les cours et en dehors. Il appartient à chacun de veiller à ses affaires.
- L'association se réserve le droit d'avertir, voire d'exclure tout stagiaire ou accompagnant qui ne respecterait pas le règlement. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.
- La personne qui s'inscrit au stage **doit être en bonne santé**. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de problème de santé en amont, pendant et en aval du séjour à Séville.
- Le stagiaire doit avoir souscrit à une **assurance responsabilité civile** couvrant tous les risques matériels et physiques, et ce, avant le début du séjour.
- La responsabilité de l'association ne pourra pas non plus être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par toute personne, y compris les stagiaires ou organisateurs, tant dans les cours que en dehors.

Article 5 : absences

- Le stagiaire n'est pas tenu d'informer le professeur de son absence aux cours proposés mais il lui est recommandé de le faire et de s'engager de manière assidue au programme proposé pour le bon déroulement du séjour.
- Les professeurs, en cas de contrainte majeure ou de maladie, pourront ne pas assurer un cours. Dans ce cas, tout sera mis en œuvre pour que celui-ci soit remplacé par un autre professeur.

Article 6 : respect des lieux et des personnes

- Il est demandé aux stagiaires et accompagnateurs de respecter les espaces où sont dispensés les cours ainsi que le logement dans lequel il sera accueilli.
- Le séjour suppose que les stagiaires soient conscients de la proximité journalière avec d'autres personnes, dans les cours mais aussi à l'hôtel (chambres doubles). Il convient donc de mettre en avant son esprit de groupe pour le bon déroulement du séjour.

Article 7 : droit à l'image

- Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie, l'image des stagiaires inscrits, à des fins de communication et de publicité, sur tout support que ce soit.
- Toutefois il est possible de s'y opposer en le signifiant, en amont du séjour, par un courrier postal adressé à l'association Olé Coeurs!.
- Les prises de sons, vidéos, photographies faites par les stagiaires eux-mêmes, lors des cours dispensés par les professeurs ou autres événements regroupant les stagiaires et professeurs, seront limitées à un strict usage personnel.

Date et signature :